

Quelles sont les services proposés ?

Les Centres d'accueil temporaire offrent des possibilités d'accompagnement souples et diversifiées, adaptées aux besoins des usagers pour une demi-journée, une journée entière et, selon les institutions, pour une nuit ou durant le week-end. L'accueil est en principe limité à : 48 heures de suite maximum de présence, toutes prestations confondues, maximum 5 journées par semaine, maximum 3 nuits par semaine. Les horaires dépendent de chaque Centre d'accueil temporaire. Ils sont fréquemment proposés entre 9 h - 9 h 30 et 17 h - 17 h 30.

De manière générique, on y trouve :

- des animations socio-culturelles, notamment avec des activités diverses telles que jeux, sorties à des spectacles, gymnastique, lectures, confection de repas, informatique, etc. ;
- des repas en commun (midi/soir), collation, possibilité de sieste ou d'accueil pour la nuit ;
- des soins ambulatoires (soins d'hygiène, pansement, soins de base psychiatriques et psychogériatriques, accompagnement pour le suivi du traitement médicamenteux, etc.) ;
- des prestations spécifiques telles que coiffure, manucure, physiothérapie, etc.

Un accueil adapté à vos besoins, la sécurité en plus

Vos besoins en accompagnement sont évalués par les responsables du Centre d'accueil temporaire. L'évaluation tient compte de votre situation, de votre projet de vie à domicile, mais aussi de vos proches aidants et du centre médico-social (CMS) si vous y avez recours.

Les prestations sont assurées par des professionnels qualifiés. À vos côtés pour vous accompagner, ils tiennent compte des besoins individuels et garantissent un standard de qualité élevé.

► Bon à savoir

Les Centres d'accueil temporaire qui disposent d'un service de transport peuvent passer vous chercher à domicile et vous ramener en fin de journée, selon l'évaluation faite de votre besoin d'aide.



Combien coûte l'accueil dans un Centre d'accueil temporaire ?

Une participation forfaitaire aux prestations sociales, hôtelières et de loisir (ou de divertissement), est à la charge du bénéficiaire, ainsi que pour le transport si celui-ci est réalisé par l'institution d'accueil.

Les coûts des prestations varient en fonction du type de prise en charge, c'est pourquoi vous trouverez **en annexe les tarifs détaillés des prestations des Centres d'accueil temporaire.**

Pour les bénéficiaires des prestations complémentaires (PC AVS/AI), seul le repas est facturé, soit CHF 15.- pour le repas du midi et CHF 10.- pour le repas du soir. Le tarif de nuit est réduit à CHF 15.-.

Qu'est-ce qu'un Centre d'accueil temporaire?

Les Centres d'accueil temporaire (CAT) font partie des structures d'accompagnement médico-social vaudois. Ces centres permettent d'accueillir en journée, une ou plusieurs fois par semaine, des personnes âgées vivant à domicile, fragilisées par la vieillesse, un handicap ou l'isolement.

Les professionnels de l'accueil médico-social des Centres d'accueil temporaire peuvent répondre aux difficultés posées par des troubles physiques modérés à sévères ou des troubles cognitifs légers à modérés.

En fréquentant régulièrement les Centres d'accueil temporaire, les usagers et leurs familles, réalisent qu'il est possible de conserver leur autonomie. Ils peuvent continuer à vivre chez eux, tout en profitant d'une vie sociale animée pour lutter contre la solitude et l'isolement, bénéficier d'accompagnement, de soins réguliers et d'un suivi socio-médical.

Cette offre favorise le maintien à domicile. En prenant le relais des proches aidants, les Centres d'accueil temporaire contribuent durablement à une meilleure qualité de vie des personnes âgées dépendantes et de leurs familles.



Où trouver un Centre d'accueil temporaire près de chez soi?

Il existe une soixantaine de Centres d'accueil temporaire répartis dans tout le canton de Vaud. Pour connaître l'adresse de celui qui est le plus proche de chez vous, adressez-vous:

- au bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) de votre région:
Lausanne: www.reseau-sante-region-lausanne.ch
Haut-Léman: www.reseau-sante-haut-leman.ch
La Côte: www.reseau-sante-lacote.ch
Nord Broye: www.reseau-sante-nord-broye.ch
- au Centre médico-social (CMS) de votre quartier ou de votre région: www.avasad.ch
- à votre médecin traitant qui peut également vous renseigner de manière détaillée;
- auprès des associations faïtières, www.heviva.ch, www.federems.ch et www.fhv.ch.

En cas de questions générales:
www.vd.ch/cat



Sortir
de chez soi
pour mieux vivre
à domicile